



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hygiène et sécurité

Question écrite n° 129733

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des personnes atteintes du syndrome du nez vide (SNV). Le SNV est une affection sévère, peu connue et invalidante, qui a de multiples conséquences sur la vie quotidienne des personnes qui en sont victimes. Le SNV fait suite à une intervention sur les cornets du nez « la turbinectomie » ; 98 % des interventions soulagent, mais parfois et plusieurs mois après l'opération des symptômes apparaissent (essoufflement, sécheresse nasale sévère, perte de l'odorat et du goût, migraines, douleur faciale, apnées du sommeil...). Ces symptômes physiques entraînent dans la plupart des cas des symptômes psychologiques : anxiété, dépression, prostration, désespoir profond, envie suicidaires... En septembre 2010 une association s'est créée afin de pallier « le peu de solutions qui s'offrent aux personnes malades, devant le peu de réponses des médecins [...] c'est un véritable parcours du combattant pour obtenir un diagnostic qui peut prendre des mois, des années pour certains ». C'est pourquoi les victimes attendent une reconnaissance par le monde médical de la réalité du syndrome du nez vide ainsi que la reconnaissance du statut de victime. Aussi elle lui demande les intentions du Gouvernement au sujet de cette pathologie.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129733

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 2018

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)